

BAR LE DUC, LE 30 OCTOBRE 2013

M. PASCAL MARIE
SECRETAIRE GENERAL
DIRECCTE LORRAINE - UT de Bar le Duc
28 avenue Gambetta
55000 BAR LE DUC

MADAME LA DIRECTRICE GENERALE
DE LA PREVENTION DES RISQUES
LA GRANDE ARCHE
ARCHE PAROI NORD
92055 LA DEFENSE CEDEX

OBJET : Programme stratégique de l'inspection des installations classées

Madame la Directrice Générale,

Solidaires à l'Industrie et au Développement Durable regrette que vos services ne l'ait pas convié pour aborder avec vous ce nouveau programme stratégique de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement (PSI). Il en comprend d'autant moins les motivations que dans les années 2007-2008 il avait participé aux réunions de concertations sur le futur programme de modernisation de l'inspection (PMI) 2008-2012.

Solidaires I.D.D. se permet de vous rappeler qu'il est un syndicat national inter-catégoriel historiquement présent dans la branche industrie depuis l'existence des DRIRE (sous le nom du SUI) et qu'il représente toujours la deuxième force syndicale de ce secteur.

A ce titre, il rassemble des agents de toutes catégories, tant chez les personnels administratifs que techniques, en postes dans le ministère du redressement productif, de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et dans leurs services déconcentrés. Sa représentativité et sa légitimité au sein du réseau ex DRIRE ne sont donc pas contestables.

Fort de ces constats, Solidaires I.D.D. vous demande d'inviter ses représentants à participer aux groupes de travail relatifs au PSI, au même titre que certains syndicats ex DRIRE affiliés à Force Ouvrière. Un refus de votre part serait inévitablement vécu comme un traitement discriminatoire envers Solidaires.

A défaut de n'avoir pu participer aux précédentes réflexions engagées et de disposer d'une connaissance précise du dossier, Solidaires I.D.D. tient à vous faire part des grands principes qui animent son action.

En premier lieu Solidaires I.D.D. considère que la mission d'inspection des ICPE, comme toutes les missions antérieurement imparties aux ex DRIRE, est par excellence une mission régalienne de l'état.

Aussi, pour Solidaires I.D.D., il est impérieux et de votre responsabilité de mettre en œuvre tous les moyens pour non seulement conserver la mission, mais aussi pour la valoriser et la défendre, même si pour cela il faut aller à l'encontre de la position d'un syndicat prêt à fragiliser l'activité, pour mieux assurer l'avenir des agents qu'il est réputé défendre. Pour avoir malheureusement connu des périodes de fortes turbulences ayant notamment conduit à l'externalisation de certaines missions (ex : VT 2005), Solidaires I.D.D. qui a géré seul ce dossier est aujourd'hui en capacité d'en tirer les enseignements suivants :

- Les contrôles techniques en question ne sont pas mieux réalisés qu'avant mais ils coûtent trois à quatre fois plus chers aux usagers,
- les agents qui effectuaient cette mission rencontrent encore, dix ans après, d'énormes difficultés pour être reconnus et valorisés dans leurs nouveaux métiers,
- malgré des avancées statutaires indéniables, leurs perspectives d'évolution professionnelle se trouvent toujours aussi limitées du fait de la mise à disposition de nombre d'entre eux, de certains blocages dus aux règles de gestion et au comportement corporatiste de certains.
- Cette situation est de surcroît accentuée par la mise en place des contraintes liées au BBZ et aux fameux compteurs SERM réduisant ainsi les possibilités de mobilité.

Fort de ces conséquences, que Solidaires I.D.D. considère comme un bilan totalement négatif à la fois pour le citoyen et pour les agents, il est indispensable que l'inspection des ICPE demeure dans le giron de l'état.

Des solutions existent. Solidaires I.D.D. se permet de vous en proposer quelques-unes.

L'inspection ne doit pas faire l'objet de débats avec les organismes privés qui, depuis des années œuvrent, pour capter « une part du marché » de l'inspection. L'inspection est une mission d'Etat dans son ensemble et doit le rester, le traumatisme occasionné par le tragique accident d'AZF est malheureusement là pour le rappeler.

Pour preuve, les auditions en mai 2008 des membres de l'administration et des représentants des personnels, par la commission des finances de l'assemblée nationale sur le sujet des missions identitaires du nouveau ministère de l'environnement de l'époque (MEEDDAT) pendant lesquelles le rapporteur se posait la question du maintien de l'Etat en matière d'ICPE, notamment de son maintien dans l'instruction des dossiers.

L'inspection doit être renforcée en personnels.

Depuis AZF en 2001, aucune des promesses faites par les différents politiques n'a été honorée. La première, relative au renforcement substantiel du nombre d'inspecteurs s'est transformée, dès la tension médiatique retombée, en un appui de seulement 200 agents par redéploiement alors que 400 étaient annoncés initialement. Cela se traduit aujourd'hui par l'incapacité de l'inspection à remplir correctement ses obligations dans un délai raisonnable.

S'agissant des ces obligations, force est de constater que les objectifs affichés par vos équipes sont intenable, que ce soit en terme de respect des délais, que du nombre d'inspections à réaliser. Ce phénomène est principalement dû à trois facteurs : L'extrême complexification des procédures, une répartition du nombre d'inspecteurs de terrain déséquilibrée par rapport au nombre d'inspecteurs régionaux et, d'une manière générale, une adéquation missions/moyens très insuffisante. Rien que sur le plan des procédures, votre service a-t-il mesuré l'impact de toutes les dernières évolutions imposées sur notamment :

- Les nouvelles organisations prescrites dans le cadre des DREAL,
- la mise en place de l'autorité environnementale,
- la réglementation IED,
- les garanties financières,
- l'utilisation de logiciels souvent défectueux (S3iC),

sans compter le report sur les inspecteurs d'innombrables tâches administratives dévolues jusqu'alors aux assistants dont le nombre diminue irrémédiablement ?

Dans ces conditions les inspecteurs tentent de remplir tant bien que mal leurs missions en s'imposant des priorités qui pourraient, en cas d'accidents graves, leur être préjudiciables sur le plan pénal. Tout cela se ressent sur les conditions de travail et engendre de plus en plus de troubles psychosociaux.

Le renforcement de l'inspection est à ce jour possible, ne serait-ce que par le [Projet de loi n°495](#), article 3, de la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles qui prévoit le transfert du développement économique aux entités territoriales sans le transfert des personnels qui, pour beaucoup, sont issus de corps de fonctionnaires qui pratiquent l'inspection des installations classées. Il est donc possible de renforcer l'inspection avec ces agents.

Il est aussi possible par l'ouverture à la fonction d'inspecteur à d'autres corps que ceux qui historiquement la pratiquent et qui se considèrent comme les seuls aptes pour la mener à bien.

Ces deux dernières propositions ne peuvent bien évidemment aboutir qu'à la condition de mettre en place des actions de formation et d'accompagnement ambitieuses à la hauteur des enjeux.

Il est enfin possible, par l'ouverture du corps de catégorie A « spécialiste » de l'ICPE, de considérer qu'un corps de B qui pratique aussi depuis bien longtemps l'inspection puisse l'effectuer avec la même efficacité. Pour mémoire, c'est déjà ce qui se passe dans les DREAL, notamment dans les unités territoriales de ces directions régionales. Pour optimiser le renforcement de l'inspection en personnel cette mesure impose parallèlement un recrutement conséquent dans le corps de B visé.

L'inspection doit sortir de la MAP qui n'est que l'habillage élégant de l'ancienne RGPP et de ses pendants dont tout le monde connaît les méfaits pour le service public, notamment de proximité.

Le budget base zéro qui impacte le BOP 181 et qui définit et projette la baisse des effectifs par le non-remplacement des postes vacants doit être abandonné. En effet, il va à l'encontre même de la pérennisation de l'inspection. A titre d'exemple, pour l'année 2013, une DREAL doit restituer 12 ETP alors qu'elle est déjà en déficit de personnel. Cette mesure imposée par une note de service à l'attention des responsables des services « risques industriels » n'a pas été présentée et négociée avec les représentants des personnels visés.

Il convient également de souligner que le plan stratégique de l'inspection met en exergue un certain nombre d'indicateurs (nombre d'inspections, nombre de NDAE..) privilégiés au détriment des missions comme, par exemple, le traitement de la problématique des sites et sols pollués présentant de forts enjeux chroniques.

Il est nécessaire de regrouper toutes les missions de l'inspection (qu'elles concernent les élevages ou les entreprises industrielles) au sein d'une même structure, le niveau le plus pertinent semblant être l'échelon régional sous l'égide de la DREAL. Ce regroupement permettrait de garantir l'application de la doctrine nationale impulsée par notre ministère, tout en limitant les démarches volontaristes d'autres ministères.

Solidaires I.D.D. vous soumet cette liste de propositions non exhaustives qui donneraient, à son sens, à l'inspection les moyens de remplir sa mission au mieux.

Afin d'échanger avec vous sur ces suggestions et sur le nouveau programme stratégique de l'inspection, Solidaires I.D.D. réitère sa demande d'invitation.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de mes salutations distinguées.

LE SECRETAIRE GENERAL



PASCAL MARIE